

## Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aviation civile*

### Décision du 10 juillet 2014 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest)

NOR : DEVA1412980S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 12 janvier 2009 modifiée portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à M. Yves Garrigues, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest.

#### Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de ses attributions, à M. Stéphane Gorin, attaché principal d'administration de l'aviation civile, chef du département gestion des ressources.

#### Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de 20 000 € (HT), dans la limite de leurs attributions, à :

Mme Anne Farcy, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du département surveillance et régulation ;

M. Christian Dominique, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargé de mission auprès du directeur ;

M. Cédric Nebati, attaché principal d'administration de l'aviation civile, adjoint au chef du département gestion des ressources ;

M. Philippe Oillo, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de cabinet.

#### Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer les bons de commande dans la limite de 4 000 € (HT), les ordres de mission, les états de frais et la validation de ces actes, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

M. Emmanuel Siebert, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Pays de la Loire.

M. Franck Bourguine de Méder, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargé de mission auprès du directeur;

M. Jean-Pierre Orecchioni, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargé de mission auprès du directeur.

M. Philippe Tiercelin, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargé de mission auprès du directeur.

#### Article 5

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées à l'article 30 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de leurs attributions respectives, à :

M. Marc Guillemot, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision marchés.

M. Sylvain Maillard, assistant d'administration de l'aviation civile, gestionnaire à la subdivision marchés.

#### Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de leurs attributions respectives, à :

Mme Véronique Le Hir, assistante d'administration de l'aviation civile, adjointe au chef de la subdivision finances.

M. José Gonçalves, adjoint d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

M. Daniel Heute, adjoint d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

M. François Duhauvel, adjoint d'administration de l'aviation civile, régisseur d'avances et de recettes.

#### Article 7

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes liées au budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de leurs attributions respectives, à :

Mme Véronique Le Hir, assistante d'administration de l'aviation civile, adjointe au chef de la subdivision finances.

M. José Gonçalves, adjoint d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

#### Article 8

Les décisions du 20 décembre 2013 et du 4 février 2014 modifiant la décision du 20 décembre 2013 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest) sont abrogées.

#### Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 10 juillet 2014.

*Le directeur de la sécurité  
de l'aviation civile,*

P. CIPRIANI